GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

40e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
TOGO
(Genève, le 24 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg remercie la République togolaise pour la présentation de son rapport national et aimerait faire les six recommandations suivantes :

1) Ratifier le Statut de Rome ;
2) Poursuivre les efforts en matière de lutte contre l'impunité et de réparation pour les victimes d'actes de torture et de mauvais traitements ;
3) Adapter la réglementation afin de garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et à une éducation sexuelle complète pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans l'ensemble du pays ;
4) Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
5) Dépénaliser l'homosexualité en amendant le Code pénal ;
6) Renouveler le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et procéder à la création d'une Commission nationale y relative, afin de notamment prévenir le recours au travail des enfants.

Le Luxembourg souhaite plein succès au Togo dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[Temps de parole : 1 min 10 sec ; 172 mots]